

Québec, le 11 décembre 2006

MRC de Bonaventure
Monsieur Jean-Guy Poirier, préfet
51, rue Notre-Dame
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0

Objet : Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer

Monsieur,

La commission du BAPE chargée de l'examen du projet de parc éolien de Carleton a pris connaissance de la nouvelle suivante publiée dans l'Écho de la Baie le 5 décembre 2006 :

La MRC de Bonaventure ne signera rien pour le moment avec Cartier Énergie qui envisage mettre en place 12 éoliennes sur le territoire de la MRC.

Le préfet de la MRC, M. Jean-Guy Poirier, a indiqué la semaine dernière qu'il avait reçu le mandat des maires pour entreprendre des négociations en ce sens. « J'ai reçu le mandat des maires de la MRC pour négocier à la hausse le montant que nous versera Cartier Énergie. Nous ne pouvons accepter 1 000 \$ par éolienne de cette entreprise. Il n'est pas question de signer une telle entente avec cette entreprise », indique le maire Poirier [...].

Afin de pouvoir poursuivre son analyse, la commission demande à la MRC de Bonaventure de lui transmettre une copie de tout document (tel que communiqué, résolution, lettre, etc.) faisant état de ce mandat et de sa prise de position envers le projet.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission